

REÇU

le

10 MAI 2019

PREFECTURE de la Haute-GARONNE

Arrêté n°2 - DITEE / SDEC 2019 du
9 mai 2019

ARRÊTÉ

**PORANT OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE
PROJET DE PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION
DES DECHETS DE LA REGION OCCITANIE**

LA PRÉSIDENTE DE LA RÉGION OCCITANIE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L.123.1 et suivants, L.541-11 et suivants et R.541-13 du Code de l'Environnement;

VU la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

VU le Décret n°2016-811 du 17 juin 2016 relatif au plan régional de prévention et de gestion des déchets ;

VU la Délibération n°2016/AP-AVR/09 du 15 avril 2016 du Conseil Régional approuvant le lancement de la procédure d'élaboration et de suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets ;

VU l'avis de la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan en date du 17 mai 2018 relatif au projet de plan et son rapport environnemental ;

VU les avis formulés par les institutions consultées dans le cadre de la consultation administrative prévue à l'article R.541-22 du Code de l'Environnement ;

VU l'arrêté du 28 janvier 2019 de la Présidente de Région arrêtant le projet de plan et de son rapport environnementale

VU la décision n° EI8000193/31 du 6 décembre 2018 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse désignant les membres de la Commission d'enquête ;

VU l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable en date du 18 avril 2019 ;

Après concertation avec les membres de la Commission d'enquête,

A R R Ê T E



ARTICLE 1 : OBJET

Préalablement à son adoption par le Conseil Régional d'Occitanie / Pyrénées - Méditerranée, le projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets est soumis à enquête publique du lundi 3 juin 2019 9h au jeudi 4 juillet 2019 17h inclus soit 32 jours consécutifs.

L'Autorité responsable du Plan, objet de l'enquête publique, est Mme Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

Le projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets fixe les moyens de réduction des déchets, de recyclage matière et organique et de traitement des déchets résiduels aux horizons 2025 et 2031, conformément à l'article R. 541-16 du Code de l'Environnement. Il définit également des indicateurs de suivi annuels. Il constitue un outil réglementaire structurant pour tous les acteurs publics et privés du territoire. Il est accompagné d'un rapport environnemental établi conformément aux dispositions des articles L.122-6 et R.122-20 du Code de l'Environnement.

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers. Elle est organisée conformément au Code de l'Environnement, et notamment de ses articles L. 123-1 et suivants, L. 541-14 à L-541-15, R. 123-1 et suivants et R. 541-13 et suivants.

Cette enquête se déroule sur le territoire de la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée.

ARTICLE 2 : COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ENQUETE PUBLIQUE

Madame la première Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse a désigné, par décision n° E18000193 /31 en date du 6 décembre 2018 pour toute la durée de cette enquête, une commission d'enquête constituée de 7 commissaires enquêteurs :

O en qualité de Président de la Commission d'Enquête:

Monsieur Georges RIVIECCIO, Colonel de l'armée de terre en retraite

o en qualité de membres de la commission d'enquête

Monsieur Bernard BERNHARD, Principal de Collège en retraite

Monsieur Hubert CALMELS, Ingénieur Génie Civil en retraite

Madame, Marie-Christine FAURÉ, architecte

Monsieur Jean Guy GENDRAS, officier de l'Armée de Terre en retraite

Monsieur Henri PUJOL, Retraité du secteur de gestion des métiers de l'automobile

Monsieur Bernard ROUGÉ, Officier de Police en Retraite



ARTICLE 3 : DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Conformément à l'article R123-8 du code de l'environnement, le dossier soumis à l'enquête publique comprend les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables au plan régional de prévention et de gestion des déchets et aux enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement, à savoir:

- Le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets d'Occitanie,
- Les avis émis sur ce projet par les personnes publiques associées et le mémoire en réponse
- Le rapport sur les incidences environnementales accompagné de son résumé non technique
- L'Avis de la Mission régionale de l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse
- La notice explicative de l'enquête publique,

Le dossier est complété d'éléments supplémentaires favorisant sa compréhension :

- Une évaluation des enjeux économiques
- Une plaquette de vulgarisation permettant une meilleure compréhension par le public

ARTICLE 4 : SIEGE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Le siège de l'enquête, lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée est désignée en accord avec la commission d'enquête à l'Hôtel de Région de Montpellier – 201, avenue de la Pompignane 34064 Montpellier cedex 2 – 04/67/22/80/00

ARTICLE 5 : DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique se déroulera du lundi 3 juin 2019 9h au jeudi 4 juillet 2019 17h Inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier d'enquête publique et un registre d'enquête (version papier) seront tenus à la disposition du public aux lieux, jours et horaires suivants :

LIEU	ADRESSE POINT D'ENQUETE	HORAIRE D'OUVERTURE
Ariège : FOIX / SMECTOM du Plantaurel	Site de Cadirac 61 Route de Ganac, 09000 Foix	du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
Ariège : PAMIER / SMECTOM du Plantaurel	Las Plantos, 09120 Varilhes	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00



Ariège : SAINT-GIRONS / Communauté de Communes Couserans Pyrénées	Pôle des Services Techniques et de l'Environnement, Palétès, 0920 Saint-Girons	du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00
Aude : NARBONNE / Malsou De Ma Région	1bis bd Maréchal Joffre, 11100 Narbonne	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Aude : CARCASSONNE / Malsou De Ma Région	5 rue Aimé Ramond, 11000 Carcassonne	du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Aude : LIMOUX / Communauté de Communes du Limouzin	Centre Technique, 29 avenue André Chénier, 11300 Limoux	lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 mardi-mercredi-jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 vendredi de 8h00 à 12h00
Aveyron : MILLAU / Communauté de Communes Millau Grands Causses	Hôtel de la Communauté, 1 place du Beffroi, 12100 Millau	du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, vendredi de 8h00 à 12h00
Aveyron : RODEZ / Malsou De Ma Région	41-43 rue Béteille, 12000 Rodez	du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 fermeture le vendredi à 16h30
Aveyron : VILLEFRANCHE DE ROUERGUE / Communauté de Communes Grand Villefranchols	Chemin de Trêze Pierres, BP 421, 12204 Villefranche-de-Rouergue	du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 fermeture à 16h00 le vendredi
Gard : NIMES / Malsou De Ma Région	Site des Arènes, 3 place des Arènes, 30000 Nîmes	du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
Gard : ALES / Mairie d'Alès	9, place de l'Hôtel de Ville 30100 Alès	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30
Gard : LE VIGAN / Communauté de Communes Pays Viganals	Maison de l'intercommunalité, 3 avenue du Sergent Trilaire, 30120 Le Vigan	du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Gard : BAGNOL SUR CEZE / Communauté d'Agglomération Gard Rhodanien	Maison des Syndicats, 1005 route de Vénéjean, 30200 Saint Nazaire	du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, vendredi 9h-12h
Haute-Garonne : TOULOUSE / Hôtel de Région	22 boulevard Maréchal Juin, 31406 Toulouse	du lundi au vendredi de 8h30 à 17h45
Haute-Garonne : MURET / Mairie de Muret	27, rue de Castelvielh 31600 Muret	Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 fermeture à 16h00 le vendredi
Haute-Garonne : SAINT GAUDENS / SIVOM Saint Gaudens Montéjeau Aspet Magnoac	La Graouade, Route du Circuit, 31800 Saint-Gaudens	du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30
Gers : AUCH / Mairie d'Auch	Services Techniques de la Mairie de Auch, Pagodeoutes, 32000 AUCH	du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Gers : CONDOM / SICTOM Condom	Impasse des Pyrénées, 32100 Condom	du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Gers : MIRANDE / SMCD Secteur Sud	4 bd de l'Ancienne Voie Ferrée, 32300 Mirande	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Hérault : MONTPELLIER / Hôtel de Région	201 avenue de la Pompignane, 34000 Montpellier	du lundi au vendredi de 8h30 à 17h45
Hérault : LODEVE / Communauté de Communes du Lodévois Larzac	Place Francis Morand, 34700 Lodève	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 fermeture à 16h30 le vendredi

REÇU

le 10 MAI 2019

PREFECTURE de la Haute-GARONNE

Hérault : BEZIERS / Maison De Ma Région	5 avenue Alphonse Mas, 34500 Béziers	du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Lot : CAHORS / MDR Région	Locaux de la CCI, 107 quai Cavaignac, 46000 Cahors	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Lot : GOURDON / Communauté de Communes Quercy Bourlanc	Maison des Services Publics, 98 avenue Gambetta, 46300 Gourdon	du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 fermeture le vendredi à 12h00
Lot : FIGEAC / Communauté de Communes Grand Figeac	Services Techniques, Lieu-dit Le Causse, 46100 Figeac	du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 17h00
Lozère : MENDE / Maison De Ma Région	9 bd Théophile Roussel, BP 99, 48000 Mende	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Lozère : FLORAC / Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes	Maison du Service Public, 5 place Paul Comte, 48400 Florac	du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
Hautes-Pyrénées : LANNEMEZAN / SMECTOM Lannemezan	N° 3000, RD 938, 65130 Capvern	du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
Hautes-Pyrénées : ARGELES-GAZOST / Communauté de Communes Vallée des Gaves	1 rue Saint-Orens, 65400 Argelès-Gazost	Le lundi et mercredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h30, les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 17h30
Hautes-Pyrénées : TARBES / SYMAT	115 rue de l'Adour, 65460 Bours	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Pyrénées-Orientales : PERPIGNAN / Maison de Ma Région	El Centre Del Mon, 35 bd Saint Assiscle, 66000 Perpignan	du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Pyrénées-Orientales : CERET / Communauté de Communes Vallespir	2 avenue du Vallespir, 66400 Céret	du lundi au Jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 fermeture à 17h00 le vendredi
Pyrénées-Orientales : PRADES / Communauté de Communes Conflent Canigo	3 avenue Pla de Dall, Zone d'activlté Alfred Sauvy, Pôle Mutualisé, 66500 Prades	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
Tarn : ALBI / Communauté d'Agglomération de l'Albigeois	Service Gestion des Déchets, Centre Technique de Collecte, Route de Saliès, 81990 Puygouzon	du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Tarn : CASTRES / Communauté de Communes Castres Mazamet	Espace Ressources, Le Causse, 40 avenue de la Montagne Nolre, Espaces d'Entreprises, 81115 Castres	du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Tarn et Garonne : MOISSAC / Mairie de Moissac	3 place Roger Delthill, 82200 Moissac	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30
Tarn et Garonne : MONTAUBAN / Maison de Ma Région Montauban	20 place Prax Paris, 82000 Montauban	Du lundi au Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 fermeture le vendredi à 16h30

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet pourront être consignées par les intéressés sur lesdits registres. Ces registres, établis sur feuillets non mobiles, seront cotés et paraphés par le Président de la Commission d'Enquête ou un membre de celle-ci.

De même, pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur registre dématérialisé ou ordinateur mis à disposition sur les sites d'enquête physique à l'exception d'Auch, de Moissac et de Figeac. De la même façon, les observations pourront être formulées et consultées sur ce même registre

REÇU

le 10 MAI 2019

PREFECTURE de la Haute-GARONNE

dématérialisé ouvert à cet effet à l'adresse <https://www.democratie-active.fr/plandechets-occitanie-web/> et sur ces mêmes ordinateurs du lundi 3 juin 2018 à 9h00 au jeudi 4 juillet 2019 à 17h00.

Un renvoi sera assuré du site Internet Région vers la plateforme dématérialisée d'enquête.

Les observations pourront également être adressées par voie numérique à l'adresse plandechets-occitanie@democratie-active.fr ou par voie postale à

Monsieur le Président de la commission d'enquête publique du plan régional de prévention et de gestion des déchets, Direction de la Transition Ecologique et Energétique, Service Déchets et Economie Circulaire, 201 avenue de la Pompi gnane 34064 Montpellier cedex 2,

du lundi 3 juin 2018 à 9h00 au jeudi 4 juillet 2019 à 17h00 (cachet de la poste faisant foi).

Au moins un membre de la commission d'enquête assurera durant l'enquête une permanence sur chacun des sites d'enquête physique:

Lieu	Adresse	Jours et horaires de permanence
Ariège: FOIX / SNECTOM du Plantaurel	Site de Cadirac 61 Route de Ganac, 09000 Foix	4 juin de 9h00 à 12h00
Ariège: PAMIERIS / SNECTOM du Plantaurel	Las Plantos, 09120 Varilhès	1 ^{er} juillet 2019 14h-17h
Ariège: SAINT-GIRONS / Communauté de Communes Couserans Pyrénées	Pôle des Services Techniques et de l'Environnement, Palètès, 0920 Saint-Girons	18 juin de 9h00 à 12h00
Aude: NARBONNE / Maison De Ma Région	Ibis bd Maréchal Joffre, 11100 Narbonne	5 juin de 9h00 à 12h00
Aude: CARCASSONNE / Maison De Ma Région	5 rue Almé Ramond, 11000 Carcassonne	4 juillet de 14h00 à 17h00
Aude: LIMOUX / Communauté de Communes du Limouxin	Centre Technique, 29 avenue André Chénier, 11300 Limoux	12 juin de 14h30 à 17h30
Aveyron: MILLAU / Communauté de Communes Millau Grands Causses	Hôtel de la Communauté, 1 place du Beffroi, 12100 Millau	13 juin de 9h00 à 12h00
Aveyron: RODEZ / Maison De Ma Région	41-43 rue Bêteille, 12000 Rodez	6 juin de 14h00 à 17h00
Aveyron: VILLEFRANCHE DE ROUERGUE / Communauté de Communes Grand Villefranchois	Chemin de Treize Pierres, BP 421, 12204 Villefranche-de-Rouergue	21 juin de 9h00 à 12h00
Gard: NIMES / Maison De Ma Région Nîmes	Site des Arènes, 3 place des Arènes, 30000 Nîmes	4 juillet de 9h00 à 12h00
Gard: ALES / Mairie d'Alès	9, place de l'Hôtel de Ville 30100 Alès	6 juin de 9h00 à 12h00
Gard: LE VIGAN / Communauté de Communes Pays Viganais	Maison de l'Intercommunalité, 3 avenue du Sergent Triaire, 30120 Le Vigan	14 juin de 9h00 à 12h00
Gard: BAGNOL SUR CEZE / Communauté d'Agglomération Gard Rhodanien	Maison des Syndicats, 1005 route de Vénéjean, 30200 Saint Nazaire	6 juin de 14h à 17h
Haute-Garonne: TOULOUSE / Hôtel de Région	22 boulevard Maréchal Juin, 31406 Toulouse	17 juin de 9h00 à 12h00 et 4 juillet 14h à 17h
Haute-Garonne: MURET / Mairie de Muret	27, rue de Castelvielh 31600 Muret	17 juin 2019 de 14h00 à 17h00
Haute-Garonne: SAINT GAUDENS / SIVOM Saint-Gaudens Montéjeau Aspet Magnoac	La Graouade, Route du Circuit, 31800 Saint-Gaudens	18 juin de 14h00 à 17h00
Gers: AUCH / Mairie d'Auch	Services Techniques de la Mairie de Auch, Pagodeoutes, 32000 AUCH	27 juin de 14h00 à 17h00
Gers: CONDOM / SICTOM Condom	Impasse des Pyrénées, 32100 Condom	19 juin de 9h00 à 12h00
Gers: MIRANDE / SMCD Secteur Sud	4 bd de l'Ancienne Voie Ferrée, 32300 Mirande	17 juin de 9h00 à 12h00
Hérault: MONTPELLIER / Hôtel de Région	201 avenue de la Pompi gnane, 34000 Montpellier	13 juin de 14h00 à 17h00 et 4 juillet de 14h à 17h
Hérault: LODEVE / Communauté de Communes du Lodévois Larzac	Place Francis Morand, 34700 Lodève	20 juin de 9h00 à 12h00
Hérault: BEZIERS / Maison De Ma Région	5 avenue Alphonse Mas, 34500 Béziers	20 juin de 14h00 à 17h00
Lot: CAHORS / MDR Région	Locaux de la CCI, 107 qual Cavaignac, 46000 Cahors	13 juin 2019 de 9h00 à 12h00

REÇU

le 10 MAI 2019

PREFECTURE de la Hte-GARONNE

Lot: GOURDON / Communauté de Communes Quercy Bouriane	Maison des Services Publics, 98 avenue Gambetta, 46300 Gourdon	13 juin 2019 de 14h00 à 17h00
Lot: FIGEAC / Communauté de Communes Grand Figeac	Services Techniques, lieu-dit Le Causse, 46100 Figeac	27 juin de 14h00 à 17h00
Lozère: MENDE / Malson De Ma Région	9 bd Théophile Roussel, BP 99, 48000 Mende	12 juin de 9h00 à 12h00
Lozère: FLORAC / Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes	Maison du Service Public, 5 place Paul Comte, 48400 Florac	19 juin de 14h00 à 17h00
Hauts-Pyrénées: LANNEMEZAN / SPECTOM Lannemezan	N° 3000, RD 938, 65130 Capvern	12 juin 2019 9h à 12h
Hauts-Pyrénées: ARGELES-GAZOST / Communauté de Communes Vallée des Gaves	1 rue Saint-Orens, 65400 Argelès-Gazost	2 juillet de 9h00 à 12h00
Hauts-Pyrénées: TARBES / SYMAT	115 rue de l'Adour, 65460 Bours	06 juin 2019 9h-12h
Pyrénées-Orientales: PERPIGNAN / Malson de Ma Région	El Centre Del Mon, 35 bd Saint Assiscle, 66000 Perpignan	26 juin de 9h00 à 12h00
Pyrénées-Orientales: CERET / Communauté de Communes Vallespir	2 avenue du Vallespir, 66400 Céret	5 juin de 15h00 à 18h00
Pyrénées-Orientales: PRADES / Communauté de Communes Conflent Canigo	3 avenue Pla de Dalt, Zone d'activité Alfred Sauvy, Pôle Mutualisé, 66500 Prades	26 juin de 14h30 à 17h30
Tarn: ALBI / Communauté d'Agglomération de l'Albigeois	Service Gestion des Déchets, Centre Technique de Collecte, Route de Saliès, 81990 Puygouzon	5 juin de 9h à 12h
Tarn: CASTRES / Communauté de Communes Castres Mazamet	Espace Ressources, Le Causse, 40 avenue de la Montagne Noire, Espaces d'Entreprises, 81115 Castres	5 juin de 14h00 à 17h00
Tarn et Garonne: MOISSAC / Malrie de Moissac	3 place Roger Delthil, 82200 Moissac	6 juin de 14h00 à 17h00
Tarn et Garonne: MONTAUBAN / Malson de Ma Région Montauban	20 place Prax Paris, 82000 Montauban	20 juin de 14h00 à 17h00

ARTICLE 6 : REGISTRE NUMERIQUE

L'ensemble des pièces de l'enquête sous forme dématérialisée pourront être consultés sur la plateforme suivante :

<https://www.democratie-active.fr/plandechets-occltanie-web/>

ARTICLE 7 : OBSERVATIONS DU PUBLIC

En vue de permettre leur lecture par le public, les observations adressées par courrier postal ou par voie électronique seront annexées au registre d'enquête mis à la disposition du public au siège de l'enquête ainsi qu'au registre dématérialisé dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, pour une information complète du public, les observations reçues sur les registres papier dans les différents lieux d'enquête seront annexées au registre dématérialisé dans les meilleurs délais.

Le dossier d'enquête publique et observations du public peuvent être fournis au frais de la personne sur demande 15 jours avant et pendant toute la durée de l'enquête. Cette demande doit être formulée auprès du Conseil Régional d'Occitanie / Pyrénées - Méditerranée, Hôtel de Région, Direction de la Transition Ecologique et Energétique, Service Déchets et Economie Circulaire, 201 avenue de la Pompi gnane 34064 Montpellier cedex 2, ou par mél à conomie-circulaire@laregion.fr

ARTICLE 8 : PUBLICITE



Un avis portant à la connaissance du public les indications mentionnées dans le présent arrêté sera publié en caractères apparents, dans deux journaux habilités à publier les annonces légales, diffusés dans la Région dans chaque département au moins 15 jours avant le début de l'enquête, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, cet avis sera affiché dans les lieux accueillant l'enquête publique.

Les responsables des sites d'enquête certifieront cet affichage à l'issue de l'enquête.

ARTICLE 9 : TRAITEMENT DES REGISTRES

A l'expiration du délai de l'enquête fixé à l'article 1, les registres d'enquête sont transmis sans délai par l'autorité organisatrice à la Commission d'Enquête et sont clos par le Président de la Commission d'Enquête.

Dès réception des registres et des documents annexés, le Président de la Commission d'Enquête communique conformément aux articles R.123-18 et suivants du code de l'environnement, dans la huitaine, un procès-verbal de synthèse à la Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées- Méditerranée qui dispose d'un délai de quinze jours pour produire un mémoire en réponse.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le Président de la Commission d'enquête transmet son rapport et ses conclusions motivées, accompagnés des registres et des pièces annexées, à la Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et en transmet simultanément une copie au Tribunal Administratif de Toulouse.

ARTICLE 10 : CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS

Le rapport et les conclusions de la Commission d'Enquête, relatifs à cette enquête, seront, à son issue, tenus à la disposition de toutes les personnes Intéressées, au siège de l'enquête à l'Hôtel de Région de Montpellier 201 avenue de la Pompignane 34064 Montpellier cedex 2. Ces documents seront accessibles pendant un an sur la plateforme dématérialisée de l'enquête <https://www.democratie-active.fr/plandechets-occitanie-web/>

Pendant cette durée, toute personne physique ou morale peut demander communication de ces pièces à la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée à l'adresse suivante Hôtel de Région, Direction de la Transition Ecologique et Energétique, Service Déchets et Economie Circulaire, 201 avenue de la Pompignane 34064 Montpellier cedex 2 ou par mél à economie-circulaire@laregion.fr

ARTICLE 11 : ADOPTION DU PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

A l'issue de l'enquête publique, le projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets et son rapport environnemental, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis émis, seront adoptés ou non par délibération du Conseil Régional d'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.



ARTICLE 12 : INTERLOCUTEURS

Toute information technique sur le projet peut être obtenue auprès du service Déchets et économie circulaire à la Région Occitanie :

- Par téléphone au 04 67 22 79 03 ou 05 61 39 66 45
- Par mél à : conomie-circulaire@laregion.fr

ARTICLE 13 : EXECUTION DE L'ARRÊTÉ

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Occitanie

Les dispositions du présent arrêté sont applicables dès sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans la région. Les services de la Région, les Maires et Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale accueillant l'Enquête Publique, le Président et les Membres de la Commission d'Enquête Publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

ARTICLE 14 : RECOURS

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Toulouse, le 9 mai 2019

POUR LA REGION

la Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

En deux exemplaires originaux

Affiché le : 10 MAI 2019

